



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite aux élections municipales, la Ville de Petit-Caux procède au renouvellement des membres du Conseil d'Administration de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil d'Administration est présidé par le maire et réunit :

- 5 conseillers municipaux élus par le Conseil Municipal
- 5 membres nommés par le Maire, « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune », pour une durée de 5 ans

Conditions pour candidater :

- Être mandaté par une association pour la représenter.
- L'association doit :
 - Avoir son siège social dans le département
 - Mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur la commune.
- Ne pas être fournisseur de biens ou de services au CCAS.
- Ne pas entretenir de relation de prestation avec le CCAS.
- Ne pas être membre du Conseil municipal.

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures devront être adressées à Monsieur le Maire au plus tard le 8 avril 2026 :

- Par mail : ccas@mairie-petit-caux.fr
- Par courrier : CCAS — 3, rue du Val des Comtes Saint Martin en Campagne---76370 Petit-Caux
- Déposées à l'accueil de la Mairie

Sélection et Désignation

Une fois les candidatures étudiées, le représentant sera désigné par arrêté municipal.

Missions

Participer activement à la définition de la politique sociale de la commune, examiner les demandes d'aides et voter le budget du CCAS.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Centre Communal d'Action Sociale au 02.35.04.86.78

